0 250 500 750 1 000

1/15000 ème

Cadastre 2016

- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Entrée de ville (Art L.111-1-6 du CU)
- Périmètre d'études (Art L.424-1 du CU)
- Limite des 50 Pas Géométrique

Protection du patrimoine
(Art L.151-19 du CU)
- Bâtiment remarquable
- Espace paysager à protéger

Protection des monuments historiques
- Monument historique
- Périmètre de 500 mètres

Aléas côtiers portés à connaissance à la commune
- submersion marine : aléa fort
- submersion marine : aléa modéré
- submersion marine : aléa faible
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (Art.R.123-11 du CU)

Protection des bâtiments d'élevage (Art. L.111-3 du code rural)
- Bâtiment d'élevage
- périmètre de protection de 100 mètres

Périmètre de protection des ressources en eau
- Point de captage
- Périmètre de protection rapprochée
- Zone de surveillance renforcée

Plan de Prévention des Risques porté à connaissance le 14 juin 2019

inondations
- aléa élevé
- aléa moyen

Mouvements de terrains
- aléa élevé et très élevé
- aléa moyen

- Recul du trait de côte avec prise en compte du changement climatique (fort)
- Recul du trait de côte

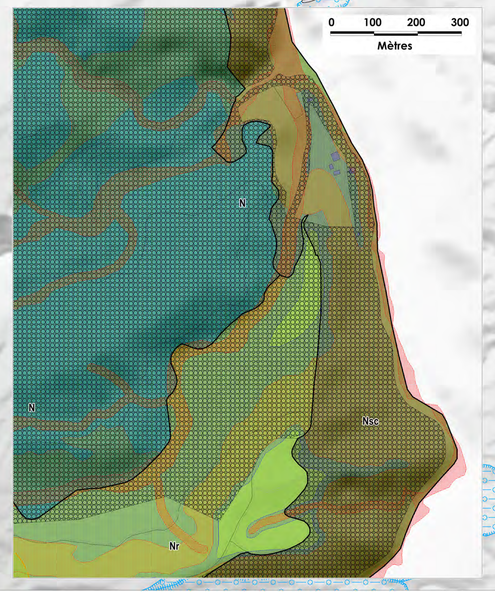

Bras Panon
la ville Jardin

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision

PLAN DE ZONAGE
Commune

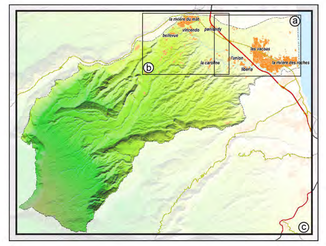

Prescrit le 21/09/2011

Arrêté le 27 mars 2019

Approuvé le 30 novembre 2019

CODRA

Territoires labellisés
Rubans du développement durable

4c